IMPLANTATION
ECH:1/100

Plan topographique

Echelle : 1/100

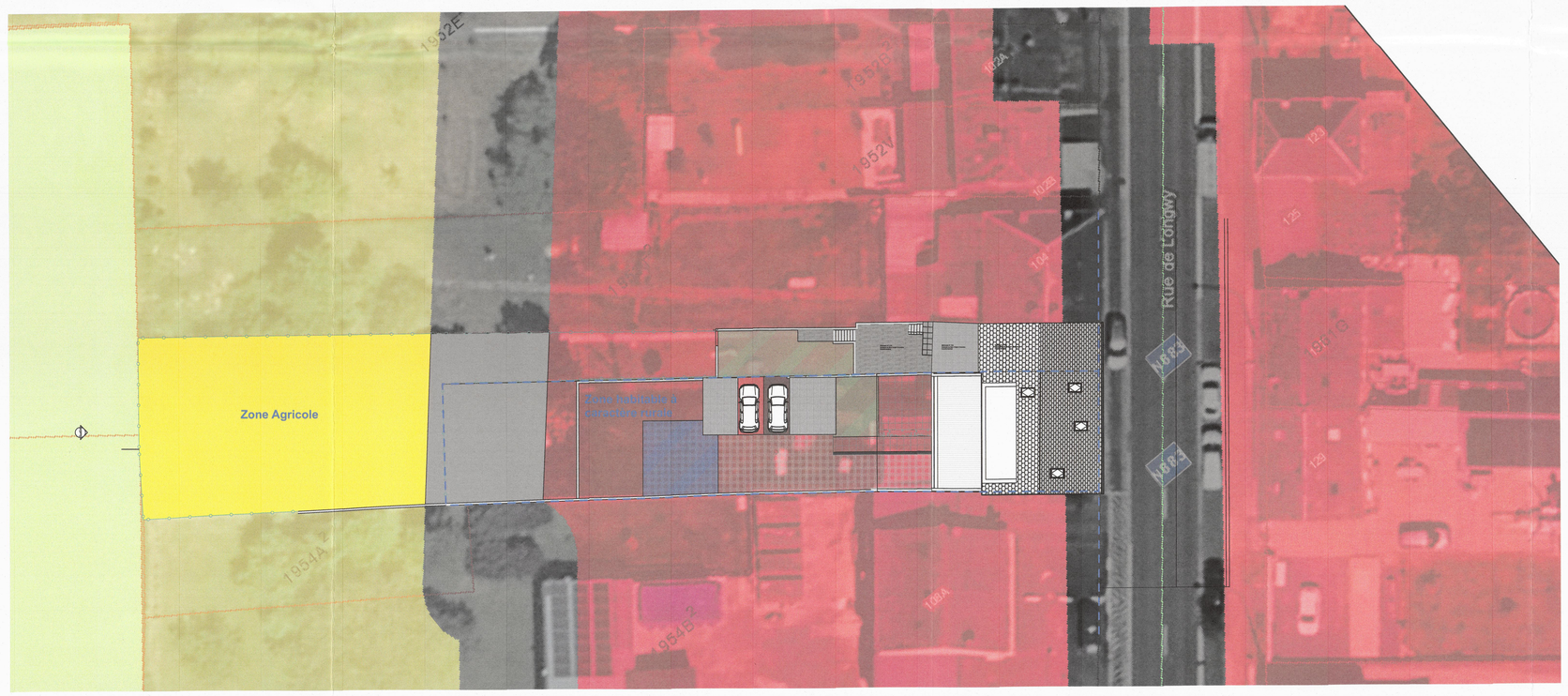

PLAN DE SECTEUR
ECH:1/250

Service Public Fédéral **FINANCES**

DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
AUBANGE 1 DIV/AUBANGE/

Situation la plus récente
Fait le 04/10/2023
Échelle : 1:500

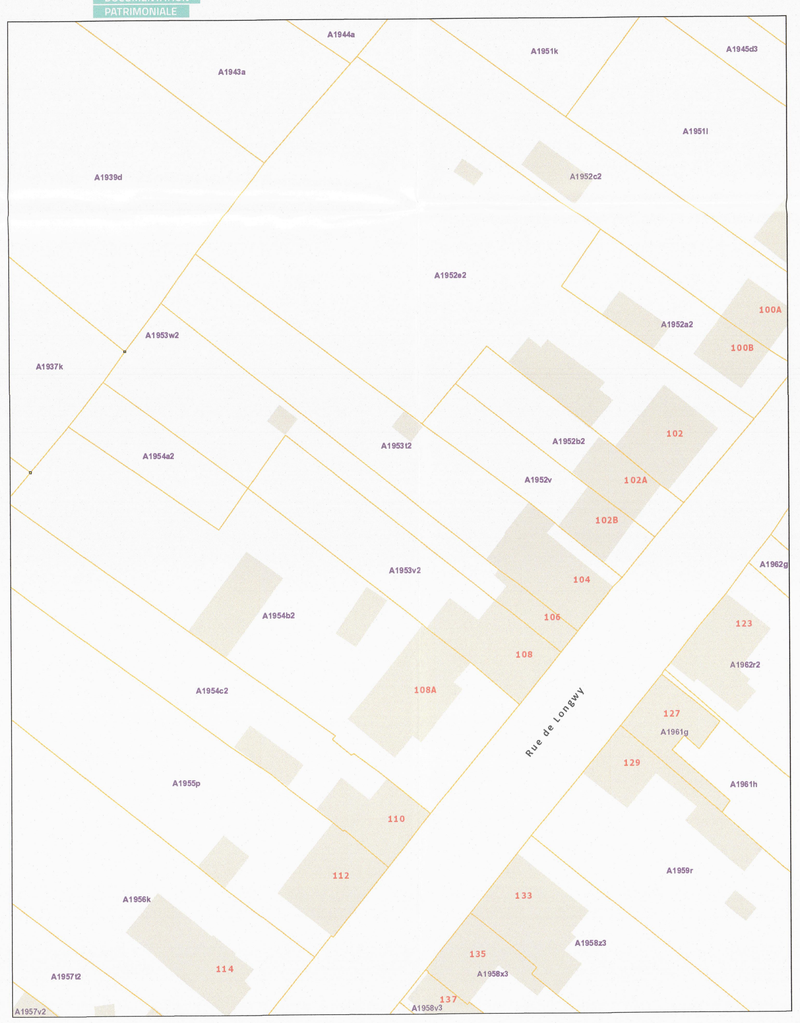

L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données « Bpn_Redu autrement dit Bâtiment Régional(e) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.

.be

Plan Cadastral Ech:1/500

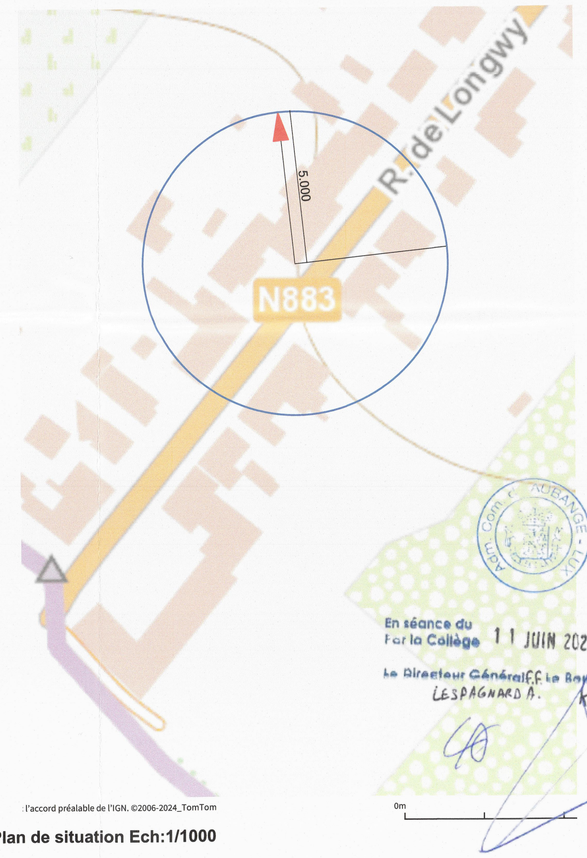

l'accord préalable de l'IGN. ©2006-2024_TomTom

Plan de situation Ech:1/1000

ARCHITECTURE
Alessio Alessio
Architecte-Gérant
17 rue de l'Church
B-6700 Arlon
www.alessio-architecture.be
GSM 0475 74 74 08

Maître de l'ouvrage : ROOSENS RHEINOLD
Parcelle 1962d A 1953 V2 P0000
Rue de Longwy 108
6790 Aubange

Objet : **DEMANDE PERMIS D'URBANISME**
Duplex 1A et Duplex 2B

Date : 06/02/2025

Echelle : 1:100 1:50

PLANS: IMPLANTATION ET CANALISATION

G.A.A. Dessiné par : G.A.A. Contrôlé par : Fichier : 03

note importante: ce document ne peut être diffusé et utilisé sans l'autorisation écrite de l'architecte. toute nouvelle modification implique l'annulation du document précédent et son remplacement par le document comportant la modification en question. toute modification apportée aux dispositifs constructifs sans notre consentement ne saurait engager notre responsabilité. i ret tel obligation aux entrepreneurs de signaler sans délai à l'architecte, et ce par écrit, avant tout commencement d'exécution toute anomalie constatée sur le présent document